

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
192^e année
29 septembre 2016
n° 32 / 7701^e
pages 1857 à 1920

/ CHRONIQUE

Le droit de la *compliance*
> Marie-Anne Frison-Roche

1871

ÉDITORIAL

1857 Le delfinat partitocratique. Je suis ton père, *Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

1865 Loi « travail » : mesures relatives au droit de l'entreprise

POINTS DE VUE

1867 Le droit des sociétés menacé par le nouvel article 1161 du code civil?,
Alain Couret et Arnaud Reygobellet
1869 Penser sa mort? À propos des décrets du 3 août 2016, *François Vialla*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1874 **Chronique**: Le règlement 2016/679/UE relatif aux données personnelles,
Aspects de droit international privé, *Fabienne Jault-Seseke et Célia Zolynski*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation:
1881 Première chambre civile, *Isabelle Guyon-Renard*
1886 Deuxième chambre civile, *Hugues Adida-Canac, Thomas Vasseur, Édouard de Leiris,*
Guerric Hénou, Nathalie Palle, Olivier Becuwe et Nina Touati
1894 **Panorama**: Droit des entreprises en difficulté, *Pierre-Michel Le Corre et François-Xavier Lucas*
1905 **Notes**: Hyperliens et droit d'auteur, l'imagination de la Cour de justice de l'Union européenne...
à l'œuvre, note sous CJUE 8 sept. 2016, *Frédéric Pollaud-Dulian*
1910 L'arbitre, le juge étatique et l'action du ministre, note sous Civ. 1^{re}, 6 juill. 2016, *Jean-Christophe Roda*
1915 L'intersexuation et la mention du sexe à l'état civil, note sous Orléans, 22 mars 2016,
Philippe Reigné

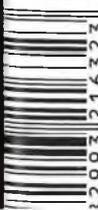
ENTRETIEN



Version numérique incluse*



321632



Dalloz

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE,
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Septembre 2016

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

1857

Le delphinat partitocratique
Je suis ton père

ACTUALITÉS

1860

DROIT DES AFFAIRES

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (violation): responsabilité pour fourniture d'un réseau Wi-Fi, *CJUE 15 sept. 2016*

Société et marché financier

Usufruit de parts sociales: défaut de convocation à l'assemblée générale, *Civ. 3^e, 15 sept. 2016*

1861

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance dommages-ouvrage (transmission): qualité pour agir de l'acquéreur, *Civ. 3^e, 15 sept. 2016*

Assurance dommages-ouvrage (exclusion): stipulation non prévue par les clauses types, *Civ. 3^e, 15 sept. 2016*

1861

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Sous-traitance (action directe): mise en demeure de l'entrepreneur, *Civ. 3^e, 15 sept. 2016*

Marché de travaux privé (garantie de paiement): moment de la demande, *Civ. 3^e, 15 sept. 2016*

Droit de préemption (obligation d'information): installation soumise à autorisation, *Civ. 3^e, 15 sept. 2016*

1862

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Procès équitable (accès à un avocat): restrictions temporaires après l'attentat de Londres, *CEDH 13 sept. 2016*

1863

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Preuve (moyen illicite): enregistrement de conversations privées remis à la police, *Crim. 20 sept. 2016*
Transaction pénale (loi du 15 août 2014): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 23 sept. 2016*

1864

DROIT PUBLIC

Droit administratif

État d'urgence (perquisitions): inconstitutionnalité de l'ancien régime, *Cons. const., 23 sept. 2016*

1864

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

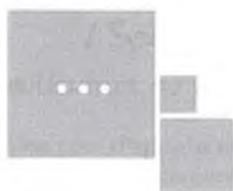
Élu local (protection contre le licenciement): non-renvoi d'une QPC, *Soc. 14 sept. 2016*

Licenciement (congé de maternité): modalités de suspension de la période de protection, *Soc. 14 sept. 2016*

Loi « travail »: mesures relatives au droit de l'entreprise
Contrat de travail (rupture): conditions de la réintégration, *Soc. 14 sept. 2016*

Footballeur professionnel (avenant): portée de l'homologation par la Ligue, *Soc. 14 sept. 2016*

Sécurité sociale
Frais de transport (prise en charge): nécessité d'une prescription médicale préalable, *Civ. 2^e, 15 sept. 2016*



POINTS DE VUE

1867 Le droit des sociétés
menacé par le nouvel article 1161 du code civil?
par Alain Couret et Arnaud Reygrobelle

1869 Penser sa mort?
À propos des décrets du 3 août 2016
par François Violla



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1871 Le droit de la *compliance*
par Marie-Anne Frison-Roche

1874 Le règlement 2016/679/UE
relatif aux données personnelles
par Fabienne Jault-Seseke et Célia Zolynski

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1881 Première chambre civile
par Isabelle Guyon-Renard

1886 Deuxième chambre civile
par Hugues Adida-Canac, Thomas Vasseur,
Édouard de Leiris, Gueric Hénon,
Nathalie Palle, Olivier Becuwe et Nina Touati

PANORAMA

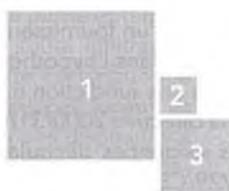
1894 Droit des entreprises en difficulté
août 2015 - septembre 2016
par Pierre-Michel Le Corre
et François-Xavier Lucas

NOTES

1905 Hyperliens et droit d'auteur, l'imagination
de la Cour de justice de l'Union européenne... à l'œuvre,
note sous *CJUE* 8 sept. 2016
par Frédéric Pollaud-Dulian

1910 L'arbitre, le juge étatique et l'action du ministre,
note sous *Civ. 1^{re}*, 6 juill. 2016
par Jean-Christophe Roda

1915 L'intersexuation et la mention du sexe à l'état civil,
note sous *Orléans*, 22 mars 2016
par Philippe Reigné



ENTRETIEN

1920 Sabine Corneloup
La révision de la directive sur les travailleurs détachés

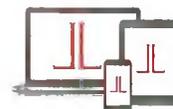
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr